

M<sup>o</sup>l  
M<sup>o</sup>l

MAIRIE de

Périllos

CANTON de Rivesaltes

Pyrénées-Orientales

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an mil neuf cent vingt neuf et le Trois Mars  
à 20 heures du Périllos  
Le Conseil municipal de la commune de Périllos, régulièrement convoqué  
en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence  
de M. Mittague Paul Maire.

Étaient présents :

MM. Pujol Julien adjt., Pujol Laurent, Estantouise  
Marcelin, Ferres Hyacinthe, Hoste Jean, Sarda Adrien,  
Tejre Julien, Sarda Pierre, Castany Laurent.

Les Conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. le Président a  
déclaré la séance ouverte.

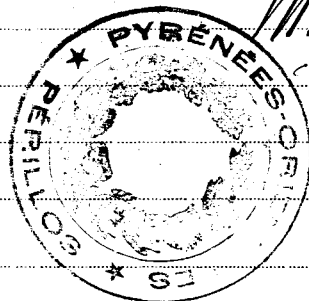
M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal  
de la lettre de M. le Préfet du 22 avril 1938 réponse faite au  
sujet de la délibération qui a été prise en date du 9 mars de la  
même année, décidant d'aliéner à M. Dardenne des terrains  
communaux (dit Barrene) destinés à l'exploitation  
touristique et spéléologique. Signale :

- 1<sup>o</sup> Que M. Dardenne mandaté par le Spéléo Club a transmis  
ses droits à la dite société.
- 2<sup>o</sup> Passage réservé sur les terrains de la société qui ne  
sont pas nécessaires à l'exploitation.
- 3<sup>o</sup> Le chemin d'exploitation de la Commune Camiol sera  
conservé dans son état actuel jusqu'à nouvel ordre.  
Si, il y avait utilité pour la société de s'en servir,  
le Spéléo Club se chargera à ses frais d'en creuser  
un autre jusqu'à la route.
- 4<sup>o</sup> La Commune de Périllos se réserve le Dix % net résultant  
des visites touristiques de la Grotte.
- 5<sup>o</sup> Pour l'achat de l'exploitation du Barrene soit 5000 frs  
la dite somme sera versée sitôt l'acte passé.

Fait et délibéré le à Périllos  
le 3 Mars 1939.

Le Maire :

Willagou



Le Conseil municipal :  
Pujol Laurent  
Castang Laurent  
Jeyre Julien  
Lérrer Hyacinthe  
Pujol Julien  
Estanouse Marcelin  
Shorte Jean  
Sarda ~~Stéphane~~  
Sarda yule